



COG 2023 / 2027

DECLARATION CGT AU CONSEIL CNAM DU 26 juin 2023

Notre Conseil est invité à se prononcer ce jour sur le mandat de signature de la COG 2023/2027

Avant tout, il convient de rappeler que l'appréciation de la CGT se fonde sur sa vision d'une Sécurité sociale intégrale solidaire, au plus près des besoins des assurés sociaux, et disposant des moyens nécessaires pour accomplir ses missions.

Il convient également de souligner que cette consultation de nos conseils intervient dans un contexte particulier de recul de l'âge de départ à la retraite. Cette réforme régressive, dont la CGT revendique le retrait avec l'intersyndicale impacterait toutes les branches de la Sécurité Sociale, et non la seule branche retraite. Une récente étude de l'INSEE a ainsi confirmé que le recul de l'âge de la retraite conduisait à une augmentation des dépenses de santé, ainsi qu'on l'a observé après la réforme de 2010.

La question fondamentale qui se pose donc est celle d'une juste réponse aux besoins des assurés sociaux. Or, dans toutes les branches il est fait état d'un non-recours aux droits importants.

Ce constat doit impérativement nous interroger : non recours lié à la méconnaissance de ses droits, non recours lié aux modes de communications pour accéder à ces droits, non recours lié aux conditions qui accompagnent ces droits ?

Cela pose avant tout la question de la relation de proximité des assurés sociaux avec la Sécurité sociale. L'ensemble de ces derniers doit pouvoir disposer d'un accueil physique de pleine compétence à proximité de son lieu de vie, en capacité de leur donner l'ensemble des informations nécessaires à leur entière connaissance de leurs droits.

Or, la politique immobilière des deux dernières décennies a été totalement destructrice et a continué d'engendrer un éloignement de l'assuré de notre Sécurité sociale, de SA Sécurité Sociale ; la fermeture des Centres d'accueil, toutes branches confondues, a ainsi contribué à rompre un des fondements d'une mission de Service Public : l'accessibilité et l'égalité de traitement.

Cela implique de revenir sur la politique du tout numérique mise en œuvre dans l'ensemble des branches de la Sécurité sociale. Cette dématérialisation frappe de nombreux assurés notamment les populations les plus fragiles, et/ou en situation de précarité.

Il est impératif de revenir sur les suppressions d'emplois massives réalisées dans l'ensemble des branches, qui n'ont fait qu'éloigner un peu plus les assurés de leurs contacts et de leurs accueils physiques, et ont contribué à dégrader la qualité du service à l'usager.

Il faut donc mettre en œuvre une politique de recrutement à la hauteur des enjeux. Ces recrutements doivent permettre de répondre aux besoins des assurés sociaux.

Cela pose la question d'une politique salariale à la hauteur des besoins, permettant de garantir non seulement l'attractivité de la Sécurité sociale, mais aussi de fidéliser ses salariés.

Cette exigence implique donc une politique salariale dans le cadre de l'UCANSS qui soit à la hauteur des enjeux. Il n'est pas possible d'en rester, comme c'est le cas actuellement, à une RMPP (Rémunération Moyenne des Personnels en Place) augmentant de 1,5% par an. Il faut dans le même temps revoir la grille des classifications, de manière à garantir une véritable progression de carrière à l'ensemble des personnels de la Sécurité sociale.

La question de l'informatique est également fondamentale, pour laquelle nous actons une avancée en matière de réinternalisation.

Il est nécessaire de disposer, en interne, des moyens nécessaires à la réalisation de nos missions, garantissant pleinement la fiabilité des prestations, et plus largement la réponse aux besoins des usagers. Les moyens dédiés doivent permettre de supprimer tout recours à la sous-traitance, que ce soit en matière d'informatique qu'en matière d'études et de sollicitations à des cabinets privés, auxquels il a été recouru ces dernières années et dénoncés par un rapport du Sénat.

Dans ce contexte, la suppression de 1720 postes, dont les 900 traceurs, nous semble une aberration : toute politique doit avoir les moyens de ses projets, et celle liée à la santé et l'accès aux droits impose catégoriquement un nombre d'ETP conséquents et adaptés à nos ambitions : retour à une proximité des soins, de la connaissance et de l'accès aux droits.

Pour toutes ces raisons, démantèlement des points d'accueil, diminution récurrente des moyens humains, sous-traitance au domaine privé, non prise en compte des véritables besoins, fondement même de notre système, la CGT émet un vote CONTRE cette COG.

Montreuil, 26 juin 2023